

Critères sociaux de l'étudiant	Aides possibles	Zone Géographique	Montant		Conditions d'attribution		Durée d'octroi de l'aide		Documents à fournir obligatoirement
			Etudes	Stage	Etudes	Stage	Etudes	Stage	
Je suis boursier Je peux être éligible à	Aide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)	Europe et Hors Europe	400€/mois		L1 au M2 hors DU et DUETI		30 jours calendaires minimum à 360 jours maximum sur tout le cursus étudiant		1 - Notification définitive du Crous 2 - Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2 - Contrat d'études signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
	Ile-de-France (IDF)	Hors Europe			De la L1 au M2 hors DU		30 jours calendaires minimum à 10 mois maximum		
Je suis boursier et/ou mon quotient familial est inférieur à 19 190€ Je peux être éligible à	Fond Européen d'Intégration (FEI)	Groupe 1 : Danemark, Irlande, France, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège	300€/ mois	450€/mois	L1 au M2		30 jours calendaires minimum à 360 jours maximum au prorata du nombre de jours effectués		1 - Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2 - Contrat d'études signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
		Groupe 2 : Belgique, Croatie, Rép.Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	250€/mois	400€/mois					
		Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne république yougoslave de Macédoine							
Quelque soit ma situation sociale Je peux être éligible à	Aide ERASMUS +	Groupe 1 : Danemark, Irlande, France, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège	300€/ mois	450€/mois	L2 au M2	L1 au M2	90 jours minimum à 360 jours par cycle universitaire (le 1er jour et le dernier jours de la mobilité doivent être un jour ouvrable) ²	60 jours minimum à 360 jours par cycle universitaire (le 1er jour et le dernier jours de la mobilité doivent être un jour ouvrable) ²	1 - Contrat de mobilité (Annexe IV) signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2 - Contrat d'études (Annexe I)/Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Relevé de notes 4 - Rapport ERASMUS 5 - Attestation d'arrivée 6 - Attestation de présence 7 - Test OLS
		Groupe 2 : Belgique, Croatie, Rép.Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	250€/mois	400€/mois					
		Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne république yougoslave de Macédoine							
Je ne suis pas boursier et/ou mon quotient familial est supérieur à 19 190€ Je peux être éligible à	Aide de l'UPEC	Hors Europe	350€/mois		De la L1 au M2		30 jours calendaires minimum à 360 jours maximum		1 - Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2 - Contrat d'études signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
		Europe	250€/mois						

1. Les fonds IDF, MENESR et de l'UPEC se calculent en mois complet (1 mois= 30 jours) même si la durée de la mobilité est de 1 mois et 29 jours → le financement total sera égal à 1 mois (1mensualité).

2. Les fonds FEI et ERASMUS+ se calculent au jour près, la mobilité ne doit pas commencer ni se terminer par un dimanche ou un jour férié soit du lundi au samedi Cf Art.2.2 du contrat de mobilité Erasmus+

3. Un seul dossier de candidature est nécessaire pour postuler à l'ensemble des aides proposées. Parmi celles-ci, une seule vous sera peut-être attribuée, sous réserve d'éligibilité et en fonction du classement établi par les composantes et des fonds disponibles.

4. L'attribution d'une aide n'est pas systématique même si vous remplissez certains critères d'éligibilité.

5. En cas de prolongation de séjour d'études du 1er au 2nd semestre de l'année universitaire, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle candidature pour le 2nd semestre

